

# NICE, UNE VILLE

qui n'oublie personne

---





# L'édito

## d'Éric Ciotti

Le handicap traverse la vie quotidienne : se déplacer, aller à l'école, pratiquer un sport, accéder à un service public, profiter de la mer. Il concerne des enfants, des adultes, des seniors, des familles entières. Ce ne sont pas moins de 10% de nos concitoyens qui connaissent une situation de handicap.

Une ville moderne ne peut accepter que certains de ses habitants rencontrent encore trop d'obstacles dans leur propre cité.

Avec Sébastien Filippini, futur adjoint au handicap, nous faisons le choix d'une démarche claire et pragmatique : partir du réel. Un grand audit municipal d'accessibilité sera engagé, quartier par quartier, bâtiment par bâtiment, afin d'identifier précisément ce qui fonctionne, ce qui bloque et ce qui peut être amélioré.

Notre action portera sur des mesures concrètes : amélioration de l'accessibilité des bâtiments municipaux, adaptation et élargissement de Mobil'Azur, continuité de l'accompagnement scolaire sur les temps municipaux, information plus compréhensible, renforcement des handiplages et de leurs horaires.

Nous agissons également sur les mentalités, avec une sensibilisation annuelle dans les écoles. L'inclusion ne repose pas seulement sur des équipements, mais sur une culture du respect et de la considération.

Notre méthode est simple : dialogue avec les associations, travail avec les services municipaux, exigence de résultats. L'accessibilité n'a pas d'étiquette politique. Elle relève de l'intérêt général.

Demain, Nice doit être une ville plus accessible, plus cohérente, plus attentive. Une ville qui n'oublie personne.

***Demain, Nice doit être une ville plus accessible, plus cohérente, plus attentive.***



# Sébastien Filippini

## futur adjoint au handicap

Sébastien Filippini, futur adjoint au handicap d'Eric Ciotti, incarne un engagement de terrain fondé sur l'expérience, l'action associative et la responsabilité nationale dans le domaine du handicap.

Dirigeant de la société Cécisens et président fondateur bénévole du club handisport A.N.I.C.E.S., il œuvre depuis près de vingt ans pour promouvoir l'inclusion par le sport. Lui-même en situation de handicap visuel, il connaît concrètement les réalités du quotidien et les leviers d'émancipation.

Champion de France d'escrime en 1998, champion de France D1 de Torball en 2019 et aujourd'hui responsable national du développement de cette discipline auprès de la Fédération Française Handisport, il a toujours allié performance et solidarité.

En tant que futur adjoint au handicap, il porte une ambition claire : faire de Nice une ville plus accessible, plus inclusive et plus cohérente. Sa priorité sera d'établir un état des lieux précis de l'accessibilité des bâtiments municipaux, des transports et de la voirie, afin d'identifier les réussites à consolider et les obstacles à lever.

Convaincu que les avancées se construisent collectivement, il souhaite renforcer le dialogue avec les associations, les citoyens et les services municipaux. Sa méthode repose sur la co-construction, l'exigence de résultats et une présence constante sur le terrain.

# NOS MESURES

pour le handicap

---



# MESURE 1

## Grand audit municipal d'accessibilité quartier par quartier

Tous les quartiers ne peuvent pas devenir totalement accessibles, notamment les secteurs patrimoniaux comme le Vieux-Nice, où la configuration des rues rend certaines adaptations techniquement impossibles.

La Ville lancera un audit indépendant pour :

- Identifier précisément ce qui peut être amélioré
- Distinguer les impossibilités structurelles
- Définir des solutions alternatives réalistes (cheminements prioritaires, points d'accès adaptés, accompagnement humain)

# MESURE 2

## Mise en accessibilité complète des bâtiments municipaux

Un état des lieux précis sera réalisé bâtiment municipal par bâtiment municipal.

Un calendrier public de mise en conformité sera établi, priorisant :

- Les écoles
- Les mairies annexes
- Les équipements sportifs
- Les équipements culturels

Cet engagement sera rendu public pour garantir un suivi politique réel.

## MESURE 3

### Extension opérationnelle du service Mobil'Azur

Le service sera renforcé pour devenir un véritable outil de mobilité :

- Augmentation du nombre de véhicules
- Élargissement au dimanche
- Simplification des procédures de réservation
- Ouverture de discussions avec la CASA pour élargir le service au delà des frontières de la métropole en mutualisant

L'objectif est de faciliter l'autonomie, pas d'ajouter de la complexité administrative.

## MESURE 4

### Élargissement massif du service Mobil'Azur

Facilitation des transports de loisir grâce à l'augmentation capacitaire, incluant :

- L'accroissement de l'accès aux activités culturelles
- L'accroissement de l'accès au sport
- L'accroissement de l'accès aux loisirs

Lutter contre l'isolement fait partie intégrante d'une politique du handicap.

## MESURE 5

### Information municipale compréhensible par tous

Les démarches administratives sont souvent complexes.

La Ville mettra en place :

- Des documents rédigés en langage simplifié
- Des supports explicatifs clairs
- Une adaptation spécifique pour les personnes ayant des troubles cognitifs

Objectif : permettre à chacun de comprendre ses droits sans dépendance permanente.

## MESURE 6

### Sous-titrage et accessibilité des contenus municipaux

Toutes les vidéos publiques seront :

- Sous-titrées systématiquement
- Adaptées aux personnes malvoyantes lorsque nécessaire
- Traduites en langue des signes pour les annonces majeures

L'accessibilité numérique doit être complète.

## MESURE 7

### Assurer la continuité de l'accompagnement scolaire sur les temps municipaux

Aujourd'hui, un enfant en situation de handicap peut bénéficier d'un accompagnement en classe, mais se retrouver sans aide sur le temps de la cantine ou du périscolaire.

Cette rupture crée une situation incohérente : l'enfant est inclus pendant les heures d'enseignement, mais se retrouve en difficulté dès que commence un temps relevant de la Ville. Nous mettrons en place une organisation claire :

- Lorsque l'accompagnement est nécessaire et reconnu, la continuité sera assurée sur les temps municipaux (cantine, garderie, activités périscolaires).
- Si l'État ne finance pas ces périodes, la Ville prendra ses responsabilités pour garantir une solution adaptée.

L'inclusion ne peut pas s'arrêter à la porte de la classe.

## MESURE 8

### Stationnement gratuit pour les accompagnants scolaires

Les accompagnants interviennent souvent dans plusieurs établissements dans la même journée.

La Ville mettra en place :

- Un dispositif de stationnement gratuit
- Une identification municipale dédiée
- Une simplification des démarches

## MESURE 9

### Sensibilisation annuelle obligatoire dans les écoles

La sensibilisation au handicap ne doit pas dépendre d'initiatives ponctuelles.

Une action annuelle sera organisée dans chaque école :

- Intervention d'associations spécialisées
- Ateliers adaptés à l'âge des élèves
- Objectif : prévenir l'exclusion et changer le regard dès l'enfance

## MESURE 10

### Renforcement de l'accessibilité des plages

Nice est une ville littorale : l'accès à la mer est un droit !

La Ville renforcera :

- Le matériel de mise à l'eau
- Les aménagements d'accès
- Les horaires d'ouverture
- La présence de personnel formé

Les modalités permettant l'accès aux plages seront étendus : par exemple, sur la plage du centenaire, la période d'ouverture sera étendue du mois de mai au mois d'octobre, de 9h à 19h (contre 11h à 18h aujourd'hui).